



Redressement judiciaire et licenciement à l'amiable

Par **VincentRob**, le **20/08/2010** à **13:54**

Bonjour,

la société dans laquelle je travaille en CDI depuis octobre 2009 est en redressement judiciaire depuis Mars 2010. La moitié de l'effectif a été volontaire pour partir.

La reconduction du redressement a été confirmée jusqu'en fin d'année 2010. Etant le seul commercial, je suis toujours en poste.

Le décor étant planté, je vous fait appel car j'aimerais savoir quelles sont les différentes options pour quitter la société?

Ayant un projet de création de boîte en auto-entrepreneur, j'aimerais garder mes droits Assedic pour le lancement.

Quelles sont mes droits et comme je vous le demandais, quelles conseils me donneriez vous?

A vous lire Messieurs Dames

Vincent